



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-TREMBLANT-NORD

AVIS PUBLIC

PUBLICATION DE RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

À tous les contribuables de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord :

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Josée Roy, secrétaire-trésorière adjointe, de la susdite municipalité que le conseil, lors de la séance tenue le 31 janvier 2026 a adopté les règlements suivants :

- Règlement n° 2025-05 modifiant le règlement n° 2021-02 relatif au zonage afin notamment d'assurer la conformité au règlement n° 2025-03 modifiant le plan d'urbanisme (règlement de concordance);
-
- Règlement n° 2025-06 modifiant le règlement n° 2021-07 relatif aux usages conditionnels afin d'assurer la conformité au règlement n° 2025-03 modifiant le plan d'urbanisme (règlement de concordance).

Ces règlements sont disponibles et déposés à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Mont-Tremblant, ce 25 février 2026.

Josée Roy
Secrétaire-trésorière adjointe



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-TREMBLANT-NORD

PUBLIC NOTICE
PUBLICATION OF MUNICIPAL BYLAWS

To all taxpayers of the Municipality of Lac-Tremblant-Nord:

PUBLIC NOTICE is hereby given by the undersigned, Josée Roy, Assistant Secretary-Treasurer of the aforementioned municipality, that the council, at its meeting held on January 31, 2026, adopted the following bylaws:

- Bylaw No. 2025-05 amending Bylaw No. 2021-02 relating to zoning to ensure compliance with Bylaw No. 2025-03 amending the urbanism plan (concordance bylaw)
- Bylaw No. 2025-06 amending Bylaw No. 2021-07 concerning conditional uses to ensure compliance with Bylaw No. 2025-03 amending the urbanism plan (concordance bylaw).

These bylaws are available and filed in my office, where any interested person may consult them.

Given at Mont-Tremblant, this February 25th, 2026.

Josée Roy
Assistant Secretary-Treasurer